

Bureau du 26 janvier 2004

Décision n° B-2004-2035

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cession, à la société Diagonale investissement, d'une parcelle de terrain communautaire située 2, rue de la Fraternité**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire d'une parcelle de terrain de 232 mètres carrés cadastrée sous le numéro 254 de la section CL située 2, rue de la Fraternité à Villeurbanne, constituant un délaissé hors voirie lors de la réalisation du boulevard Honoré de Balzac.

Dans le cadre d'un remembrement foncier, la société Diagonale investissement envisage l'acquisition du terrain communautaire pour réaliser un ensemble immobilier de logements représentant 3 650 mètres carrés de surface hors œuvre nette totale (SHON).

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ce terrain serait cédé au prix de 206 € le mètre carré de SHON, soit 180 021,46 € pour 873,89 mètres carrés de SHON attribués au terrain communautaire, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de cette cession fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 180 021,46 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 6 274,41 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 800 - fonction 824,

- plus-value réalisée sur la vente du bien : 173 747,05 € en dépenses - compte 676 180 - fonction 01 et en recettes - compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,